



Prescription recouvrement impots

Par sky

Bonjour,

Lors de ma construction maison individuelle, la mairie, par délibération, à porté injustement la Taxe d'Aménagement (TA) de 5% à 20%

Conséquence : l'impot TA est passé de 3500? à 16000?

Après réclamation auprès de Direction departement du territoire (DDT)et du comptable du Trésor de la direction des finances publiques services" produits divers",aucune remise ne m a été accordé et à défaut on m'a octroyé un delai de paiement d 'environ 250? mensuel.

Cela fait 4 ans donc 48 mois soit 12000? déjà acquitté.

Selon mes informations, il y a prescription de recouvrement d 'impots passé un délai de 4 ans.

Ma question: puis je donc me dispenser de régler les 4000? restant vu que le délai de 4 ans est atteint?

Vous remerciant par avance de votre eclairage